



Collectivité
Territoriale
de Guyane

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

[Lutte contre la Dengue] Mise en place de l'épandeur monté sur automobile dans la commune de Kourou et rappel des gestes de prévention et de lutte contre le virus

Dans le cadre de la lutte contre la dengue sur le territoire et en raison du recensement de cas de dengue, la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS Guyane) informe la population de la mise en place de rotations de « l'épandeur monté sur automobile » dans la commune.

Les équipes du service de Démoustication de la CTG sont mobilisées dans les zones de circulation active de la dengue à Kourou.

Les créneaux horaires de passages sont les suivants : le matin entre **04h00 et 06h30**, de la semaine 09 à la semaine 15 de l'année 2025.

Les calendriers de passage de « l'épandeur » seront consultables sur le site internet de la Collectivité Territoriale de Guyane : www.ctguyane.fr ainsi qu'auprès de la mairie de la commune de Kourou et de l'ARS Guyane.

Ces calendriers sont diffusés à titre prévisionnel et peuvent subir des modifications (annulations et autres) pour des raisons techniques. Dans le cas d'une annulation pour cause de pluie, le passage sera reconduit le lendemain même heure.

Il est demandé à la population, et particulièrement aux enfants, d'éviter de s'exposer lors du passage de « l'épandeur monté sur automobile ».

La Collectivité Territoriale de Guyane, souhaite, dans ce contexte, rappeler les bons gestes à adopter pour limiter la prolifération des gîtes larvaires et lutter contre la dengue :

- Supprimer toute eau stagnante au domicile et aux alentours (gouttières, vases, pneus usagés, soucoupes de pots de fleurs, tout récipient pouvant contenir de l'eau stagnante) ;
- Entretenir son jardin en coupant l'herbe régulièrement ;
- Couvrir les piscines hors d'usage et évacuer l'eau des bâches ou traiter l'eau : eau de Javel, galet de chlore ;
- Utiliser un répulsif (voir avec votre médecin ou votre pharmacien) ;
- Se protéger avec des vêtements couvrants et amples ;
- Protéger les nouveau-nés, les plus jeunes (moins de 3 ans) et les personnes âgées : mise en place de moustiquaires autour des lits, **éviter les sorties nocturnes** ;
- En cas de fièvre, consulter son médecin
- Éviter/Limiter les sorties si l'on est infecté
- Les personnes résidant Kourou peuvent se faire dépister sans ordonnance